

Interventions au Conseil Communal du 29.01.2019

Point 5 – Nouvel R.O.I.

Article 20 : « dès que les moyens techniques le permettront » Cela n'apporte aucune garantie de mise à disposition dans un délai raisonnable.

Nous proposons que le projet de délibération et la synthèse explicative (qui sont déjà des documents électroniques) soient fournis électroniquement par mail dès le prochain Conseil Communal. Pour la mise à disposition électronique des dossiers complets, un engagement ferme (avant fin 2020) est demandé par souci démocratique et de transparence car faute d'engagement ferme, cette priorité risque d'être reportée sine die.

Article 47 : Cela signifie-t-il que toutes les interventions devront être écrites, transmises et votées ? Actuellement les réactions sur les points soumis au conseil sont consignées normalement.

Article 63 : éclaircissement sur « ne pas avoir pour unique objet de recueillir des consultations d'ordre juridique » On peut imaginer que des citoyens mettent en doute la légalité d'une exploitation et que la Ville elle-même ignorait la teneur.

Autres :

Prévoir la retransmission des conseils communaux via les plateformes de réseaux sociaux (diffusion en direct sur facebook)

Point 6 – Convention Festival « un soir à Binche »

Pour limiter les déchets sur site, est-il prévu d'utiliser des gobelets consignés comme dans de très nombreux festivals belges?

Cette exigence doit figurer dans la présente convention ou dans le cahier des charges de l'organisateur envers les tiers.

Pour rappel c'est le festival LaSemo qui a été le pionnier en la matière en 2008, depuis Ronquières, Esperanzah, Les Francofolies, le marché de Noël de Mons 2018, etc

- Réduire son impact environnemental
- Diminuer la masse de déchets et en simplifier sa gestion (plus de bouteilles, cannettes, gobelets jetables)
- Accroître le confort du public en termes d'utilisation et de propreté du site
- Diminuer l'effort de nettoyage du site
- Sensibiliser chacun autour de l'idée du jetable/durable

Point 13 – Rénovation urbaine – Rue Saint Moustier

L'analyse du cahier des charges n'a pas laissé apparaître d'exigences en termes de production d'électricité via des panneaux solaires, de production d'énergie de chauffage innovante (pompe à chaleur, chauffe-eau solaire)

Les logements proposés seront dans une fourchette de prix haute : la présence d'équipements susceptibles d'augmenter le prix ne constitue pas un frein à l'achat au contraire.

C'est d'ailleurs une recommandation du Point 29 ! Si la Ville ne suit pas les propres recommandations de son conseiller en énergie.,,

Point 28 – SDT

Dans son analyse du SDT, la Ville de Binche se focalise sur sa non-reconnaissance en tant que pôle et argumente en faveur de l'obtention de ce statut.

Le SDT comme outil stratégique, présente de nombreuses faiblesses et lacunes qui affecteront l'ensemble de la Wallonie, Binche y compris.

De façon non-exhaustive, le SDT comporte :

- Des objectifs d'annonce sans fournir d'indications quant à leur mise en œuvre sur le territoire, les trajectoires sur plusieurs années et les outils nécessaires pour y parvenir.
- De nombreux objectifs dépassent largement le cadre d'une ville comme Binche et nécessitent une coordination avec les villes et communes voisines (urbanisation, mobilité) Sans responsabilisation du Gouvernement, les villes seront tantôt en concurrence, tantôt en coopération : difficile de poursuivre des objectifs dans ce cas.

La liste est longue et le dossier complexe dans ses enjeux. La seule réponse de la Ville est insuffisante face aux conséquences possibles de l'application du SDT. La critique du projet de SDT doit porter sur l'ensemble des mécanismes et objectifs qui nous concerneront tous.

A la lumière de ces éléments, si la Ville souhaite revoir sa copie, Ecolo Binche est disposé à apporter son aide pour étayer une révision du SDT qui tient compte de tous les enjeux, et pas uniquement le statut de pôle.

Point 29 – Rapport d'avancement final des activités du conseiller en énergie

A la lecture du document et des conclusions : il devient urgent d'investir dans l'isolation et les réfections de bâtiments. Une chaudière performante est inefficace dans un bâtiment mal isolé et on perd le bénéfice de sa performance.

On oriente le citoyen vers des énergies alternatives mais la ville elle-même n'applique pas ces recommandations (cf Point 13)

Point 45 – PV du conseil communal du 03/12/2018

Erreur au point 36 : la seconde intervention a été faite par Monsieur Ferrari.